

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2020

Revue de Presse n°13 du 9 avril 2020

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{ère} & 2 ^{ème}	4
Articles thématiques	7

AEFE-SORES

RP-SORES-2020-04-09

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

« Modalités du bac 2020 et Parcoursup : ce qu'il ne faut pas confondre », L'ÉTUDIANT, publié le 03/04/2020.

<https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/modalites-du-bac-2020-et-parcoursup-ce-qu-il-ne-faut-pas-confondre.html>

« Après l'annulation des concours post-bac, le ministère de l'Éducation nationale vient d'annoncer la nouvelle organisation du bac 2020. Les épreuves écrites qui devaient se dérouler du 17 au 24 juin prochain sont annulées au profit du contrôle continu. Toutes ces nouveautés n'ont rien à voir avec la procédure Parcoursup, qui se poursuit tout à fait normalement.

1. La phase d'inscription est-elle prolongée ?

La phase d'inscription s'est terminée officiellement jeudi 2 avril à 23h59. Cette année, 658.039 élèves de terminale ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup, contre 640.000 en 2019. Néanmoins, à cause de la période de confinement, les ministères restent très vigilants. [...]

2. Le troisième trimestre est-il pris en compte sur Parcoursup ?

Le fait que le troisième trimestre s'étende jusqu'au 4 juillet n'a aucun impact sur votre dossier Parcoursup. Les notes obtenues lors du troisième trimestre serviront uniquement à calculer votre moyenne au bac. Sur Parcoursup, seules les notes des épreuves anticipées du bac (soit les épreuves passées en première) ainsi que celles du premier et deuxième trimestre de terminale comptent. [...]

4. Qu'en est-il du calendrier de Parcoursup ?

À l'heure actuelle, le calendrier de Parcoursup est maintenu. Les formations vont recevoir vos dossiers et les analyser avant de vous donner leurs réponses d'admission le 19 mai prochain. Les candidats qui souhaiteraient faire de nouveaux vœux pourront le faire dès l'ouverture de la phase complémentaire le 25 juin. [...]

5. La date des résultats du bac a-t-elle un impact sur l'inscription administrative ?

En temps normal, les candidats devaient recevoir leurs résultats du bac le 7 juillet. Étant donné que l'année de terminale prend fin le 4 juillet, la date pourrait être légèrement décalée. Même si c'est le cas, cela n'aura aucune incidence sur Parcoursup.

En effet, vous pouvez procéder à votre inscription administrative dans votre future formation (autrement dit, l'inscription définitive) dès que vous avez confirmé votre choix sur la plateforme. Cela peut se faire dès le mois de juin ou courant juillet-août, tout dépend des modalités fixées par les établissements.

La nouvelle organisation du bac n'aura donc pas d'impact pour votre entrée dans le supérieur à la rentrée prochaine.»

« Covid-19 et Parcoursup 2020 : informations aux candidats », PARCOURSUP, publié le 25/03/2020.

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=covid19>

« Afin de lutter contre la propagation du virus Covid-19 et protéger au mieux la population, le Gouvernement a annoncé la fermeture au public de l'ensemble des lycées et établissements d'enseignement supérieur ainsi que des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire.

Confirmation des vœux, continuité de la procédure Parcoursup et de l'accompagnement des candidats, modification des modalités des épreuves de sélection écrites ou orales : consultez notre FAQ.

Notez que cette FAQ sera régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution de la situation. [...]

Actu | Parcoursup (suite)**«Parcoursup : plus de candidats et de vœux confirmés pour la procédure 2020, en dépit de l'état d'urgence sanitaire», MESRI, publié le 03/04/2020.**

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid150939/parcoursup-plus-de-candidats-et-de-vœux-confirmes-pour-la-procedure-2020-en-depit-de-l-etat-d-urgence-sanitaire.html>

« Lors de cette étape et dans le contexte de crise sanitaire actuel, les candidats ont bénéficié d'un accompagnement et d'une mobilisation d'autant plus importante de leurs professeurs principaux, des chefs d'établissements, des services académiques et des services d'orientation. [...]

Comme les années précédentes, les confirmations des vœux se sont intensifiées dans les derniers jours et les dernières heures de la procédure. A cet égard, les données enregistrées cette année par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation montrent une progression globale du taux de confirmation par rapport à 2019, de près de 2 points. Pour l'édition 2020, 658 039 élèves de terminale générale, professionnelle ou technologique ont confirmé au moins un vœu.

En complément, afin de permettre aux candidats qui auraient rencontré des difficultés liées au contexte sanitaire actuel (difficultés de connexion, absence d'équipement adéquat, etc.) de ne pas être pénalisés, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale et de la jeunesse et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont demandé aux recteurs de prêter dans les prochains jours une attention particulière aux situations des lycéens et étudiants qui n'auraient pu confirmer leurs vœux dans le temps imparti. Les candidats qui n'ont pas pu le faire pourront confirmer leurs vœux dans les prochains jours. [...]

Après cette phase de confirmation, l'examen des candidatures sera réalisé pendant les mois d'avril et mai par les établissements de l'enseignement supérieur qui apporteront des réponses aux candidats à partir du 19 mai 2020. [...] »

«Parcoursup : le Conseil constitutionnel confirme la constitutionnalité du dispositif Parcoursup», MESRI, publié le 03/04/2020.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid150961/parcoursup-le-conseil-constitutionnel-confirme-la-constitutionnalite-du-dispositif-parcoursup.html>

« La procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur via la plateforme Parcoursup inclut, dans les établissements d'enseignement supérieur, la réunion de commissions d'examen des vœux qui ont pour mission d'examiner les candidatures. Conformément à leurs obligations légales, ces commissions doivent donner à chaque candidat qui le demande les motifs de la réponse qui a été réservée à sa candidature. En revanche, la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018 permet à ces commissions d'examen de ne pas révéler la totalité des documents, et y compris des éventuels traitements algorithmiques, qui lui servent à examiner les candidatures. [...]

C'est ce que contestaient un certain nombre d'organisations, qui ont donc saisi le Conseil constitutionnel d'une question prioritaire de constitutionnalité relative à la protection du secret des délibérations des commissions d'examen des vœux intervenant dans la procédure Parcoursup. Dans une décision du 3 avril 2020, le Conseil constitutionnel rejette le recours de ces organisations contre ces dispositions de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018.

Le Conseil constitutionnel a notamment relevé que la protection du secret des délibérations des équipes pédagogiques constituait un motif d'intérêt général, qui vise à assurer l'indépendance de ces équipes pédagogiques et l'autorité de leurs décisions. Il a par ailleurs jugé qu'il était nécessaire qu'à l'issue de la procédure nationale de préinscription et dans le respect de la vie privée des candidats, chaque établissement assure, le cas échéant sous la forme d'un rapport, la publicité des critères en fonction desquels les candidatures ont été examinées en précisant, le cas échéant, dans quelle mesure des traitements algorithmiques ont été utilisés pour procéder à cet examen.

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, "se félicite de cette décision qui valide le processus d'examen de dossiers de la procédure Parcoursup". Dans le prolongement de l'esprit de la loi ORE et des initiatives prises depuis 2018 pour renforcer la transparence de la procédure d'accès à l'enseignement supérieur, la ministre engagera la concertation avec les établissements d'enseignement supérieur pour définir les modalités pratiques de mise en œuvre de la décision, dans l'intérêt des candidats.»

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Bac 2020

«Coronavirus : contrôle continu quasi total pour le bac 2020», EDUCPROS, publié le 03/04/2020.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/coronavirus-controle-continu-quasi-total-pour-le-bac-2020.html>

« Les épreuves du bac se dérouleront donc sur la base du contrôle continu. C'est l'une des annonces faites par Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, ce vendredi 3 avril. La crise sanitaire aura donc eu raison des épreuves du bac général, technologique et professionnel, ainsi que du brevet. "Les incertitudes sont nombreuses, notamment sur la date de retour à la normale", a commencé le ministre. C'est donc une décision préventive qui a été prise, l'important étant de "garantir l'égalité sociale et un bon niveau scolaire général".

Le ministère a donc décidé d'annuler les épreuves pour deux raisons : elles seront trop difficiles à organiser et les supprimer permet de maintenir les lycées ouverts et donc de "travailler tout le mois de juin jusqu'au 4 juillet". Ce changement d'organisation a évidemment un impact pour l'ensemble du corps professoral puisqu'il devra poursuivre les cours environ un mois de plus par rapport à une situation normale.

Ce n'est pas le seul point sur lequel les professeurs et chefs d'établissement vont être mobilisés. Exemple : l'importance des jurys d'harmonisation. Outre les notes des trois trimestres de l'année en cours, sauf celles obtenues en période de confinement, il faudra aussi prendre en compte les appréciations des bulletins. Ce sera le rôle des jurys d'examen et d'harmonisation, qui ajusteront les notes des candidats en fonction de leurs résultats au cours de l'année entière.

Afin d'inciter les élèves à se mobiliser jusqu'à la fin de l'année, "l'assiduité des candidats" entre la date de retour en classe et la fin de l'année sera également prise en compte. Là encore, les jurys d'harmonisation siégeront dans les académies pour étudier chaque livret scolaire afin d'attribuer les mentions, qui sont "maintenues" a dit le ministre. Ces jurys se baseront notamment sur l'assiduité des élèves et "leur engagement". On le voit, le rôle du corps enseignant est la clé de la réussite de ce dispositif pour garantir l'équité entre les candidats au bac. [...]

Pour les autres élèves, non concernés par les examens, des solutions de soutien seront mises en place pour aider un maximum de personnes à suivre les cours. Et si les dates des vacances d'été ne sont pas modifiées, une semaine de rattrapage gratuite sera également mise en place fin août, afin de favoriser la poursuite de l'enseignement dans le niveau supérieur. [...]

En bref

- Les dates de résultats du bac pourraient être modifiées par la situation, mais le ministre assure que ce sera proche des années précédentes (autour du 7 juillet pour le bac et du 10 juillet pour le brevet et les épreuves anticipées).

- La deuxième session d'E3C est également supprimée, et les modalités de calcul varient d'une matière à l'autre.

- Comme d'habitude, les élèves de terminale ayant entre 8 et 9,9 de moyenne pourront passer des oraux de rattrapage. Nouveauté pour 2020 : ceux ayant moins de 8 pourront demander à passer le bac à la session de remplacement de septembre. Leur demande sera examinée par un jury, qui prendra sa décision en fonction de leur assiduité et de leur motivation.

- Une seule épreuve classique du bac est maintenue : celle de l'oral de français pour les premières. Du coup, il faudra vérifier que l'état sanitaire le permet afin de ne pas prendre de risque avec le coronavirus.»

Actu | Bac 2020 (suite)

«Bac, brevet 2020 : les réponses à vos questions», MENJ, publié le 04/04/2020.

<https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

« Au regard des incertitudes sur les évolutions de la situation sanitaire, la perturbation dans l'apprentissage des élèves et la complexité d'organisation de nos examens nationaux, "Il n'est pas possible, comme l'a dit le Premier ministre le 2 avril, que les élèves puissent passer le baccalauréat dans les conditions normales."

Ces épreuves se traduisent en effet, chaque année, par la convocation de plus de deux millions d'élèves, en France mais aussi à l'étranger, de la mi-mai au début du mois de juillet. Préparées dès le mois de septembre, elles impliquent plusieurs semaines de mobilisation des personnels du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'impression de plusieurs centaines de sujets, représentant plus de 100 millions de pages, et la convocation d'épreuves successives réunissant de très nombreux candidats dans les mêmes salles.

En outre, après le retour des élèves en classe, l'enjeu principal sera de consacrer l'essentiel du temps aux apprentissages afin de limiter d'éventuels retards et de permettre une poursuite d'études au lycée et dans les formations du supérieur dans de bonnes conditions.

Après une large consultation des partenaires sociaux, des fédérations de parents d'élèves, des délégués nationaux et académiques des lycéens, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a proposé au Président de la République et au Premier ministre des aménagements qui tiennent compte de trois critères essentiels : le critère sanitaire ; le critère pédagogique ; le critère logistique.

Le principe général : l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.

Téléchargez notre document questions/réponses sur les examens nationaux

[Questions/réponses sur les examens nationaux - session 2020](#)

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/questions-r-ponses-sur-les-examens-nationaux---session-2020-66513_2.pdf »

«Qui devra passer les épreuves du bac en septembre?», LE FIGARO, publié le 07/04/2020.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/qui-devra-passer-les-epreuves-du-bac-en-septembre_647f497c-77de-11ea-ae87-f757a46fe2ef/

« L'organisation du bac 2020 est inédite. En raison de l'épidémie de coronavirus, les épreuves du baccalauréat ont été remplacées par le contrôle continu, c'est-à-dire par les notes des trois trimestres de terminale ainsi que les notes du bac de français (oral et écrit) et les TPE (travaux personnels encadrés) passés en première. Les notes obtenues pendant la période de confinement ne seront pas prises en compte. Un jury d'examen prendra en compte le niveau du lycée et de la classe pour accorder le bac et la mention.

[...] «Les candidats individuels ne disposant d'aucune modalité d'évaluation en contrôle continu passeront les épreuves de la session de septembre», a précisé le ministère de l'Éducation nationale.

D'autres élèves sont concernés par les épreuves du mois de septembre. Les candidats ayant eu une moyenne inférieure à 8 tout au long de l'année pourront bénéficier d'une deuxième chance grâce à cette session d'épreuves. Le jury d'harmonisation se réunira pour décider si le candidat est éligible à cette session sur des critères d'assiduité et de motivation.

D'ailleurs, une question taraude bien des lycéens: comment se déroulera leur rentrée en études supérieures? Une place leur sera-t-elle gardée? Sur ce point, le ministère de l'Éducation nationale se veut rassurant: «Un dispositif particulier leur permettra de conserver le bénéfice de leur inscription dans l'enseignement supérieur, acquise dans le cadre de la procédure Parcoursup, jusqu'à la proclamation des résultats.» Pas de souci à se faire, donc, les candidats au bac pourront faire leur rentrée sans encombre à l'issue de leur diplôme. »

Actu | Continuité pédagogique

«Continuité de l'accompagnement pédagogique à l'orientation, à l'attention des professeurs principaux de troisième, seconde, première et terminale», EDUSCOL, mis à jour le 08/04/2020.

<https://eduscol.education.fr/cid150849/continue-de-l-accompagnement-pedagogique-a-l-orientation.html>

« Cette page vise à rappeler quelques grands principes et à présenter quelques options techniques et pédagogiques permettant d'assurer au mieux une continuité dans l'accompagnement à l'orientation pour les élèves de 3e, de seconde, de première et de terminale. Elle ne vise pas à se substituer à ce que les académies, les établissements ou les équipes éducatives ont mis en place. En bas de cette page, vous trouverez un ensemble de ressources adressées directement aux élèves et qui ont été en partie adaptée à la situation d'éloignement de l'établissement.

Cette page est élaborée à partir de ce que l'Onisep a produit et en tenant compte des paramètres suivants :

- la nécessité de rester en contact avec les élèves, notamment ceux qui sont le plus en difficulté, alors même que tous n'ont pas une connexion internet et/ou qu'il n'y a qu'un ordinateur pour une famille ayant plusieurs enfants ;
- la nécessité de répondre aux demandes des parents et responsables légaux au sujet des démarches d'orientation post 3e, post 2de et post bac, de leurs enfants ;
- la nécessité pour les élèves d'avoir une idée précise de leur projet d'orientation après la 3e, des choix de voie (générale ou technologique) et/ou de spécialités pour l'entrée en classe de 1re, et de la continuité post-bac (études supérieures, césure ou entrée dans la vie active) ;
- la nécessité pour tous les élèves de continuer à effectuer régulièrement des recherches pour la construction de leur projet ; [...]

Éléments généraux pour mettre en œuvre l'accompagnement à l'orientation à distance

Pour les professeurs principaux des élèves de 3e

Rappeler les dates essentielles

- Mai : L'élève et sa famille formulent des choix définitifs.
- Juin : Le conseil de classe répond par une proposition d'orientation qui servira au chef d'établissement à prononcer une décision d'orientation.
- Fin juin/début juillet : Inscription obligatoire dans le nouvel établissement. [...]

Pour les professeurs principaux des élèves de 2de

Rappeler les dates essentielles

- Mai : l'élève et sa famille formulent des choix définitifs
- Juin : le conseil de classe répond par une proposition d'orientation qui servira au chef d'établissement à prononcer une décision d'orientation. [...]

Pour les professeurs principaux des élèves de 1re

Rappeler la date essentielle : pour le conseil de classe du 3e trimestre ou du 2e semestre

- En lycée général : parmi les trois spécialités suivies en classe de 1re, en choisir deux pour l'entrée en classe de terminale, en cohérence avec le projet d'orientation. [...]

Pour les professeurs principaux des élèves de Tle

Rappeler les dates essentielles sur Parcoursup (calendrier maintenu malgré la crise du COVID19) [...]

- du 19 mai au 17 juillet 2020 : réponses des établissements de formation et décisions à prendre par le/la candidate.
- du 25 juin au 11 septembre 2020 : phase complémentaire de Parcoursup : chaque candidat/e, y compris ceux qui n'auraient pas participé à la première phase, peuvent émettre 10 vœux de formation, selon les places disponibles. [...]

Articles thématiques

Actu | Egalité filles-garçons

«Mixité dans les métiers du numérique», FUN, publié le 23/03/2020.

<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:MinesTelecom+04028+session04/about>

« Vous vous intéressez aux métiers du numérique ? Vous travaillez dans le domaine du numérique et vous constatez qu'il n'attire pas beaucoup de femmes. Vous vous posez donc la question de la place des femmes dans les métiers du numérique. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont des domaines généralement associés à des milieux masculins. Mais l'idée que les femmes ne sont pas à leur place dans ce monde est peut-être peu fondée, aussi bien sur le plan des principes que dans la réalité. Vous souhaitez changer de regard sur les métiers du numérique ? Vous souhaitez contribuer à faire évoluer vos organisations vers plus de mixité? Alors, ce MOOC pourrait bien être pour vous ! Pendant près de 6 mois, à raison d'une séance par mois, nous vous proposons d'explorer certains aspects du monde des technologies numériques sous l'angle du féminin-masculin. [...]

Avec ce Mooc

Vous allez découvrir l'apport méconnu des femmes dans la recherche, dans l'entrepreneuriat du logiciel et dans les métiers du numérique.

En revisitant l'histoire de l'informatique, vous comprendrez comment la contribution des femmes a été tenue invisible, et vous pourrez expliquer pourquoi les femmes se sont massivement éloignées des métiers des TIC.

Vous développerez une capacité d'analyse et de critique des situations d'innovation :

- *vous comprendrez le processus de construction des stéréotypes genre et TIC liés à ces activités;*
- *vous serez capables de repérer les mouvements qui contribuent à déconstruire ces stéréotypes.*

Format

Ce MOOC est organisé en 5 modules sur une durée de 7 mois. Chaque module se compose de :

- *2 ou 3 séquences vidéo de 10 minutes environ,*
- *d'une activité permettant de vous exprimer et de partager,*
- *et d'un quiz par lequel vous ferez le point sur vos acquis.*

Chaque activité fera l'objet d'un retour de la part de l'équipe pédagogique, qui sera déposé sur la plateforme. Le démarrage est prévu le 23 mars 2020 et le cours se terminera le 16 octobre 2020. Le MOOC fermera le 09 novembre 2020. [...] »